

Conseil municipal 3.04.08

Présent : Mmes AS Grammare, C Politi, C Feuillade

Mrs : P Baume, P Fabrigoule, C Lovera, B Payer, P Remusat, P Michel, JM
Laurens

Excusé : J Roche

I – Approbation PV du conseil municipal du 14.03

PV de l'élection du maire, des adjoints (lecture faite par Pierre Baume)
PV incomplet, vote et signature ultérieure

II – Elaboration des commissions municipales

- Finances : Budgets – Assurance- Justice- Fiscalité- Appels d'offres

P. Baume
J. Roche
P. Fabrigoule
JM. Laurens
C. Feuillade

Vote à main levée pour toutes les commissions: unanimité

- Urbanisme : PLU- Permis de Construire- Propreté de la commune- Sécurité (Carrefours,
Ecole...)

P. Michel
P. Fabrigoule
JM. Laurens
C. Lovera
B. Payer

Vote: unanimité

- Culture : Festivités- Relation et coordination avec les associations- Jeunesse- Bibliothèque

C. Feuillade
C. Politi
AS. Grammare
P. Michel

Vote: unanimité

- - Réseaux : Eau- Assainissement- Electricité- Télécommunication.

P. Baume
P. Fabrigoule
J. Roche
C. Lovera

Vote: unanimité

- Voieries- environnement : Chemins Communaux et ruraux (voierie)- Espaces verts – Aménagement d’aires de jeux et de repos.

C. Lovera
P. Fabrigoule
J. Roche
AS. Grammare
JM. Laurens

Vote: unanimité

- Biens communaux : Entretien des bâtiments et véhicules- Gestion et aménagement du cimetière- Gestion des salles communales

J. Roche
P. Michel
P. Baume
AS. Grammare
C. Politi

Vote: unanimité

- Social > CCAS :

AS. Grammare
C. Feuillade

- Communication :_Externe /Interne- Image et promotion du village.

P.Baume
P. Michel
C. Feuillade
B. Payer

Vote : unanimité

- Economie : Tourisme- Marché paysan- Développement Economique.

C. Lovera
P. Fabrigoule
P. Baume
JM. Laurens

Vote : unanimité

III – Election des délégués à Val de Tave

Titulaires :

P. Baume
JM. Laurens
P. Fabrigoule
J. Roche

Suppléants :

P. Michel
C. Lovera
C. Feuillade
B. Payer

⇒ ⇒ unanimité

Délégués au CLET :

Titulaires :

P. Baume
P. Fabrigoule

Suppléants :

P. Michel
C. Feuillade

⇒ ⇒ unanimité

IV – Election des représentants à divers organismes intercommunaux

- CIRP : Ecoles Le Pin St Pons.

P. Baume
P. Fabrigoule
C. Politi
AS. Grammare

⇒ ⇒ unanimité

-SIESB :

Titulaires: C. Politi
AS. Grammare

Suppléants : C. Feuillade
JM. Laurens

⇒ ⇒ unanimité

- C. CAS:

Titulaires: AS. Grammare
C. Feuillade

Suppléants : C. Politi
P. Baume

⇒ ⇒ unanimité

- CLI sur les risques majeurs :

Titulaire : P. Remusat

Suppléant : P. Michel

⇒ ⇒ unanimité

- SIIG :

Titulaire : P. Remusat

Suppléant : B. Payer

⇒ ⇒ unanimité

- Syndicat mixte d'électrification :

Titulaire : J. Roche

Suppléant : P. Baume

⇒ ⇒ unanimité

- ONF :

- P. Remusat

⇒ ⇒ unanimité

- Défense:

- P. Remusat

⇒ ⇒ unanimité

- SITDOM :

- J.Roche

⇒ ⇒ unanimité

V – Indemnité de fonction du maire et adjoints

L'indemnité de fonction a été votée à l'unanimité et fixée à :

- Maire : 17% de l'indice brut 1015 : 636,01€ brut par mois

- Adjoints : 6,6% de l'indice brut 1015 : 246,92€ brut par mois

VI – Pouvoirs et délégations

P. Baume a fait lecture des différentes délégations de signature aux 3 adjoints (cf. pièce jointe)

VII – Budget – eau

- Après la présentation d'une étude comparative (Le pin, Cavillargues, St Pons), il a été décidé et voté à l'unanimité l'augmentation du prix du m³ d'eau qui passera de 0,70€ à 0,75€ sachant que nous sommes encore inférieurs aux 2 précités.

- Etude et discussion du budget eau (cf. pièce jointe)

⇒ ⇒ unanimité

VIII – Permanence des adjoints

Proposition d'un week-end d'astreinte plus une heure de permanence le samedi (11h-12h) à tour de rôle par le maire et les adjoints.

A étudier

IX – Agence postale communale (cf. pièce jointe)

Montant des travaux : 38000€ (pris en charge par l'assurance).

- Plus un surcoût de 750€ (à la charge de la commune) pour mettre à niveau le carrelage du rez-de-chaussée en profitant de la présence de l'entreprise de carrelage et un supplément de 4000€ pour changer les 3 fenêtres et réaliser l'unité de façade avec la mairie avec la mise en place d'une porte en alu, l'actuelle étant récupérée pour un nouvel accès par l'arrière de l'étage (coté garage).

⇒ ⇒ accord unanime du conseil

- De plus l'assurance de la mairie intégrera une couverture de stock (à concurrence de 1000€) de l'agence postale/ distributions diverses (Groupama : option gratuite).

⇒ ⇒ accord unanime du conseil

X – Questions diverses

- Pierre Baume a rencontré Groupama pour un devis couvrant outre les biens communaux mais aussi la responsabilité civile des maires, adjoints et conseillers pour des missions particulières.

- Déclaration préalable de Mme Deparis pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
Accord donné.

- SITDOM : Mise en place du compostage individuel.
L'accord est donné pour une suite de l'étude de faisabilité.

-Elections prud'homales, à voir plus tard.

-Taxes d'imposition 2008 :

En l'absence de comparatif avec les autres communes avoisinantes et de même spécificité, il a été décidé à l'unanimité par le conseil de maintenir les taux 2007 :

Soit :

-Taxe d'habitation	:	11,75%
-Taxe Foncière sur Bâti	:	13,38%
-Taxe Foncière sur Non Bâti	:	48%

-Passage de détachements militaires :

Accords pour les 21/23 Avril pour le REC d'Orange et les 10/11 Avril pour l'école d'officiers del'air.

Ecole :

Nous avons relancé le dossier mise en conformité de l'école de St-Pons si nous voulons être prêt pour la rentrée de Septembre et surtout ne pas perdre la subvention de 12000€ du Conseil Général dont le terme est fixé à fin Décembre 2008.

Il y a donc lieu d'actualiser financièrement le dossier établi sur des bases 2006 :

L'architecte approché fait état d'un taux de 7% soit :

Un global de 83 781 € HT auquel il faut rajouter 8400 € HT de frais d'architecte et 5500 € de frais de contrôle et de conformité.

Rappelons que ces travaux sont indispensables à la fois pour le confort des enfants mais également pour mettre aux normes l'électricité du bâtiment et renforcer l'isolation du premier étage qui n'existe pas (fortes économies d'énergie attendues).

Le dossier devra être rapidement déposé auprès de la DGE pour l'obtention indispensable d'une subvention de 40% maximale compte tenu du niveau de nos ressources, le solde de couverture de l'investissement étant couvert comme voté précédemment par l'emprunt et l'autofinancement.

Vote à l'unanimité de cette résolution jugée prioritaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 H

Prochain Conseil Municipal 15 Avril 2008 : Objet :Budget Général 2008

Le Maire